

CARTES PROFESSIONNELLES n° CPI 9742 2018 000029 311
TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE sans manipulations de fonds

HONORAIRES DE TRANSACTION

VENTE

À la charge du vendeur (sauf convention expresse du vendeur)

Moins de 50 000 €	Forfait minimum : 5000€ TTC ¹
De 50 001 € à 100 000 €	10,00 % TTC ¹
De 100 001 € à 250 000 €	8,00 % TTC
De 250 001 € à 400 000 €	6,00 % TTC
De 400 001 € à 700 000 €	5,00 % TTC
Plus de 700 000 €	4,00 % TTC
Fonds de commerce, parts sociales SCI	10,00 % TTC

LOCATION

Location à usage d'habitation principale (selon la Loi Alur)

LOCATAIRE	BAILLEUR
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des visites, constitution de dossier et rédaction de bail : 8€ TTC du m² - Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC du m² 	11€ du m ²

Location à usage de parking ou garage : (visite, constitution de dossier et rédaction du bail)

Forfait partagé entre Bailleur et Preneur (50%) : 200€ TTC (soit 100€ ttc pour chacune des parties)

Location à usage Professionnel ou Civil : (visite, constitution de dossier et rédaction du bail)

1 mois et demi de loyer TCC² à la charge du Preneur

Location à usage Commercial (visite, constitution de dossier et rédaction du bail)

2 mois de loyer TCC² à la charge du Preneur

Honoraires de renouvellement de bail commercial :

1 mois de loyer TCC² à la charge du Preneur

- Représentation du mandant lors de signature de tous actes de disposition (unité : vacation) : 3 vacations (charge de la partie qui en fait la demande)

- Rédaction des actes (hors location d'habitation), avenant au bail, despécialisation (hors location), renouvellement ou cession : 350€ TTC : (charge de la partie qui en fait la demande)

VACATIONS (unité fixe minimum)

Par heure : 80€ TTC

Frais de photocopie : 0.20€ ttc/copie

¹ TTC : Toutes Taxes Comprises

² TCC : Toutes Charges Comprises

ESTIMATION VALEUR

Valeur Vénale	Valeur Locative
300€ TTC	150€ TTC

Valeur TVA en vigueur 2019 : 8,50 %
Tarif en vigueur : 15/01/2019